

- (39) Wappler, p. 118 s.
- (40) Tomek, p. 523.
- (41) Lettre du souverain à Lamormain du 8 septembre 1627, conservée au Haus-, Hof- und Staatsarchiv.
- (42) Lettre du 29 juillet 1628.
- (43) Lettre de Lamormain au nonce du 8 décembre 1626.
- (44) Lettre du général à Lamormain du 20 février 1627.
- (45) *Jussus sum etiam nomine summi pontificis nostros monere, ut paulo moderantius utantur benevolentia Caesarea.*
- (46) Lang, p. 162.
- (47) Voir Duhr, p. 696, lettres du 11 juillet et du 22 février 1620.
- (48) Lettre de Lamormain à l'empereur du 5 janvier 1626.
- (49) Voir Duhr, p. 710.
- (50) Voir Duhr, p. 740, mémoire de l'année 1628.
- (51) Voir Duhr, p. 714.
- (52) *Ibidem*, p. 712.
- (53) *Ibidem*.
- (54) Ces jugements concernent particulièrement son attitude à la diète de Ratisbonne de 1630.
- (55) Voir Bernhard Duhr : *Wallenstein u. die Jesuiten. Historisches Jahrbuch 1892*, pp. 89 s.
- (56) Gädeke : *Die Ergebnisse der neuesten Wallensteinforschung, Historisches Taschenbuch 1889*, p. 92, lettre du nonce Caraffa datée du 21 janvier 1626.
- (57) Josef Schnitzer : *Zur Politik des Hl. Stuhles in der ersten Hälfte des 30jährigen Krieges, Römische Quartalschrift, XIII, 1899*, p. 158.
- (58) Ludwig von Pastor : *Geschichte der Päpste, XIII, 1*, pp. 349 s.
- (59) *Ibidem*, p. 320.
- (60) *Ibidem*.
- (61) Duhr, II, 1, p. 711. Pastor, ouvrage cité, pp. 350, 363. Ritter : *Ursprung des Restitutionsverdiktes, Historische Zeitschrift, volume 76, année 1896*, p. 88.
- (62) Ritter, p. 90.
- (63) Dans une lettre à l'abbé de Kaiserstein, datée du 17 septembre 1630, Lamormain insiste sur son rôle dans l'émanation de cet édit. Voir aussi Duhr, p. 464 : « J'ai fait plus d'efforts que tous les autres. »
- (64) Voir Ritter, p. 101, rapports de Caraffa du 22 décembre 1627 et du 16 février 1628.
- (65) Schnitzer, pp. 215 et 232.
- (66) Voir la remarque 57.
- (67) Pastor, p. 476.
- (68) *Ibidem*, p. 356.
- (69) Dudik, p. 331, lettre du 25 août 1631.
- (70) Dudik, p. 337, mémoire de Lamormain au souverain, daté du 18 septembre 1630.
- (71) Dans une lettre du 18 octobre 1631, le général Vitelleschi reproche à Lamormain de représenter à l'empereur des affaires purement politiques comme des cas de conscience, de susciter des scrupules au monarque et des difficultés aux ministres. Sans avoir trop de confiance dans ces plaintes, il lui conseille d'être plus prudent. Voir Duhr, p. 715.
- (72) Documents du Haus-, Hof- und Staatsarchiv.
- (73) « *Bona conscientia transtulerunt et transferre possunt bona temporalia ab uno ordine ad alium, imo et debeant.* »